

RÈGLEMENT

LES PETAL'ARD (1^{ère} édition) by Ard Trail (11^{ème} édition) - V01 - 28/12/2025

Organisation :

Le 7 mars 2026, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – lardtrail@gmail.com) organise dans le cadre de la 11^{ème} édition de « L'Ard Trail » l'Ard Noctem, course nocturne non chronométrée. Le rendez-vous est fixé au terrain de la Gremuse, route d'Olivet, à Ardon.

Le 8 mars 2026, le Comité des Fêtes d'Ardon (Maison des associations – 121 Route de Marcilly 45160 ARDON – lardtrail@gmail.com) organise la 1^{ère} édition de LES PETAL'ARD by 'Ard Trail (11^{ème} édition). Le rendez-vous est fixé à la salle de l'Ardoux (gymnase) à Ardon.

Possibilité de douche sur la zone de départ-arrivée.

Parcours :

3 parcours variés, sur et hors sentiers, à la découverte des chemins ardonnais et environnants (moins de 10% d'enrobés).

La course enfants se déroule dans le village.

L'Ard'Noctem se déroule exclusivement sur un terrain privé (Terrain militaire de La Grémuse).

LES PETAL'ARD présentent un parcours unique constitué d'une liaison non chronométrée, de 4 pétales chronométrés et du km final chronométré. Les coureurs ont le choix le jour J de courir 1, 2, 3 ou 4 pétales, uniquement dans le sens prévu. La liaison est obligatoire.

Course	Distance	Départ	Catégorie	Année de naissance	Commentaires
L'Ard'Noctem	10 km	19h00	Cadet et plus	Né en 2010 et avant	Animation Non Chronométrée
LES PETAL'ARD	Au choix (max 39,5)	A partir de 7h30	A Partir de Minimes Distances selon le règlement de la FFA Masters, seniors, espoirs Illimité Juniors – U20 25 km Cadets – U18 15 km Minimes – U16 5 km Uniquement la liaison est possible	Né en 2012 et avant	
L'Ard'Ouxce	1,5 km	11h00	École d'Athlétisme, Poussin et Benjamin	Né entre 2013 et 2019	Animation Non Chronométrée

Horaires :

Le samedi 7 Mars 2026

18h15 : Retrait des dossards

18h40 : Fin du retrait des dossards pour l'Ard'Noctem (10 km)

18h45 : Briefing de l'Ard'Noctem

19h00 : Départ de l'Ard'Noctem

Le dimanche 8 Mars 2026

07h00 : Retrait des dossards (pas d'inscription sur place)

07h30 : début des départs (horaires au choix du coureurs selon son programme de course)

09h00 : fin des départs si 3 ou 4 pétales

10h00 : fin des départs si 1 ou 2 pétales

10h50 : Échauffement et Briefing de l'Ard Ouxce (1,5 km)

11h00 : Départ de l'Ard Ouxce

15h00 : Limite des arrivées

15h00 : Podium Pétale 1, 2, 3 et 4

15h15 : Podium Pétal'ARD complet

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera le jour de l'épreuve au gymnase d'Ardon à partir de 7h00.

La pièce d'identité du coureur inscrit sera demandée pour le retrait du dossard.

Barrières horaires et abandons :

Des barrières horaires (annoncées sur le site de la manifestation) sont mises en place à l'entrée de chacun des pétales. Passé l'horaire des barrières, les coureurs ne pourront plus emprunter lesdits pétales.

Les participants qui abandonneront au cours du parcours doivent, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils signaleront leur abandon aux organisateurs et seront rapatriés vers l'arrivée.

Les participants ne doivent pas quitter la manifestation sans avoir prévenu les organisateurs.

Signalisation :

La signalisation, tout au long des parcours, est matérialisée par un fléchage, de la rubalise ou des fanions au sol. Des signaleurs sont placés aux endroits stratégiques. Ils organisent la sécurité au niveau des carrefours. Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes données par les signaleurs.

Inscriptions :

Le coût de l'inscription par participant est fixé à :

<i>Course</i>	<i>Droit d'inscription</i>	<i>Limitation</i>
L'Ard'Noctem	10 €	250 dossards
LES PETAL'ARD	15 €	500 dossards
L'Ard'Ouxce	2 €	--

Il n'y a pas d'inscription sur place.

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Les chiens sont interdits sur les parcours.

L'inscription des mineurs se fait avec une autorisation parentale.

Les inscriptions se font **uniquement** sur le site internet de l'épreuve : www.ardtrail.com.

Certificat médical :

Chaque coureur doit OBLIGATOIREMENT présenter au moment de l'inscription ou au plus tard le jour de la manifestation 1 heure avant le début de sa course :

- SOIT : une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) en cours de validité à la date de l'épreuve.

- SOIT d'une attestation (papier, électronique ou QR code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plate-forme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire OU le coureur dispose du nouveau PPS (payant 5€ valable un an à compter de mi-janvier 2026),

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.

MINEURS

- SOIT : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (cf. annexe de la Circulaire administrative 2025-2026).

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Aucune dérogation, ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Dossards et cession :

L'athlète doit porter **visiblement sur la poitrine ou la cuisse, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation** (sauf pour les courses enfants).

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, surprise par l'organisation, sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Entraide entre concurrents :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société **Protiming**.

Il n'y a pas de chronométrage ni de classement sur la course L'Ard Ouxce (course enfants), ni sur l'Ard Noctem.

Mise hors course :

La mise hors course d'un participant pourra se faire pour les raisons suivantes :

- Matériel obligatoire non présent
- Non port du dossard réglementaire
- Non entraide entre participants
- Geste ou attitude anti sportive envers un des organisateurs ou un des concurrents
- Abandon de matériel, jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet
- ...

Classement et récompenses :

Un lot est remis aux 500 inscrits pour LES PETAL'ARD.

Il y a un classement par pétales. Celui-ci est calculé en additionnant le temps de parcours du pétale et le dernier kilomètre avant la ligne d'arrivée.

Pour le classement scratch, il est calculé en additionnant le temps de parcours des quatre pétales et le dernier kilomètre avant la ligne d'arrivée.

Pour chacun des pétales, les 3 premières femmes et 3 premiers hommes sont récompensés.

Les 3 premières femmes et 3 premiers hommes ayant couru le parcours complet sont également récompensés.

Il n'y a pas de classement, ni de chronométrage, pour les courses enfants et la nocturne.

Les résultats sont affichés sur le lieu d'arrivée et sur le site internet de l'organisateur (dans les jours suivants l'épreuve).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Réclamation :

Les réclamations sont à faire par écrit dans la ½ heure suivant la proclamation des résultats. Elles sont traitées par le jury de l'épreuve.

Le jury de l'épreuve composé de :

- 3 membres du comité d'organisation
- 1 représentant de la société de chronométrage
- 1 représentant de la commune d'Ardon
- 2 représentants (majeurs) des participants tirés au sort.

Les décisions du jury sont sans appel.

Sécurité :

Pensez à vous munir d'un téléphone portable (ne pas masquer le N°). **L'Ard Noctem et LES PETAL'ARD se déroulent en semi-autonomie. Une réserve d'eau de 0.5l minimum et de quoi pallier des coups de fringale sont obligatoires.**

Une couverture de survie et un sifflet sont obligatoires.

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents doivent impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. Les participants doivent **respecter le code de la route** et les instructions qui leur sont données au départ. Sur la liaison, qui est non chronométrée, les coureurs ne sont pas prioritaires.

La sécurité est assurée par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (agrément préfectoral). Un médecin est présent le jour de l'épreuve.

Ravitaillement :

Au départ, un "accueil café" est prévu.

Aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours de **l'Ard Noctem**.

Sur LES PETAL'ARD, des points d'eau et ravitaillements sont prévus à chaque fin de pétale.

Un ravitaillement à l'arrivée est également proposé pour toutes les courses.

Attention : aucun gobelet jetable ne sera fourni le jour de l'épreuve. Pensez à vous munir d'un gobelet recyclable. Les bidons et poches à eau ne sont pas des gobelets.

En dehors des ravitaillements, les participants sont considérés en autonomie (nourriture et boisson). Il est à nouveau rappelé qu'une réserve d'eau minimale de 0,5 l et de quoi pallier des "coups de moins bien" sont obligatoires). Possibilité de contrôle de la part de l'organisation.

L'assistance n'est pas autorisée en dehors des zones de ravitaillement.

Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation auprès de Thélem Assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Annulation d'engagement – remboursement :

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées). Le parcours se fait aussi à travers de **nombreuses propriétés privées ouvertes uniquement le jour de l'épreuve** (aucun passage sur les parcours n'est autorisé avant et après l'épreuve). Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres détritiques sera mis hors course.

L'Ard Trail s'engage chaque année à être un Événement Éco Responsable. Ainsi des actions de sensibilisation au développement durable (covoiturage, tri des déchets, consommation de produits locaux...) sont préconisées.

Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, dans le monde entier.

Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ces clauses. Le règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation ou sur le site

www.ardtrail.com

Il sera affiché le jour de la manifestation.